

ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE n° 2026-568

Commune de Guémené-Penfao

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10 ; L522-4 ; L522-24 ; L522-26 ; L522-28 et L522-29,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 16 avril 2021,

ARRETE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)
1 DE PIOGER Stéphanie	Adjoint technique – 8 ^{ème} échelon
2 TESSIER Jean-Claude	Adjoint technique – 9 ^{ème} échelon

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique,
- notifié aux intéressés.

Fait à Guémené-Penfao, le 23 juillet 2026

Notifié le :

Signature des agents



Le Maire, Isabelle BARATHON